

Délégation de l'île de La Réunion  
Pôle offre de soins

**ARRETE N° 90 2015/ARS-OI**

Modifiant l'arrêté n°63 DRASS/IS du 01 septembre 2005 portant inscription sur la liste des Sociétés d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) d'infirmiers (ères)

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE DE SANTÉ OCÉAN INDIEN**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles R.4381-25 à R.4381-88 ;
- VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière de profession libérale ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de madame Chantal de SINGLY en qualité de Directrice Générale de l'Agence de santé Océan Indien ;
- VU la décision n°01/2015/DG/ARS-OI en date du 05 janvier 2015 portant délégation de signatures ;
- VU l'arrêté n°63 DRASS/IS du 01 septembre 2005 portant inscription d'une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) d'infirmiers sous le numéro 005 ;
- VU l'arrêté n°132/DRASS/IRS du 15 février 2010, modifiant l'arrêté n°63 DRASS/IRS du 01 septembre 2005 portant l'inscription sur la liste des Sociétés d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) d'infirmiers ;
- VU l'arrêté n°117/ARS-OI modifiant l'arrêté n°132/DRASS/IRS du 15 février 2010 portant modification sur la liste des Sociétés d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) d'infirmiers ;
- VU l'arrêté n°213/ARS/OI en date du 04 juin 2013 modifiant l'arrêté n°63 DRASS/IS du 01 septembre 2005 portant l'inscription sur la liste des Sociétés d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) d'infirmiers ;
- VU la demande en date du 20 avril complété le 28 avril 2015, portant modification des statuts de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée : « SELARL CABINET FOLIO » ;

.../...

## A R R E T E

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°63 DRASS/IS du 1<sup>er</sup> septembre 2005 susvisé est modifié comme suit :

La Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée est constituée entre :

- Madame Marilynne FOLIO, née le 29 octobre 1955  
demeurant au 39 bis, route Nationale 3 – 97418 LA PLAINE DES CAFRES
- Mademoiselle Aurélie LEUNG CHANE, née le 10 septembre 1984  
demeurant au 189, rue Jean Defos du Rau – 97418 LA PLAINE DES CAFRES
- Monsieur Gérald Marie Joseph Guy BOYER, né le 03 juillet 1958  
demeurant au 17 B, allée des Pommes Lataniers – Ravine des Cabris 97432 SAINT-PIERRE
- Madame Fabienne Claire DAMOUR, née le 19 mai 1984  
demeurant au 51, chemin du Chalet – Résidence le Chalet – Apt n°40 – 97430 LE TAMPON

La dénomination de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée est :  
« SELARL CABINET FOLIO »

Le reste est sans changement.

**ARTICLE 2** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint-Denis – 27, rue Félix Guyon 97400 SAINT DENIS dans un délai de deux mois à compter de sa parution ou notification.

**ARTICLE 3** Madame la Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 18 mai 2015

La Directrice Générale

Le Directeur général Adjoint

  
**Nicolas DURAND**